

Initiatives ministérielles

canadiens de plus de 800 fournisseurs d'un bout à l'autre du pays.

Une entreprise comme celle-là est tout simplement paralysée par la TPS. Le gouvernement veut nous faire croire qu'on peut régler ce problème en créant une seule taxe provinciale et fédérale, une sorte de super TPS qui faciliterait la tâche aux petites entreprises. Ça ne servirait à rien. Ça ne ferait que rendre les choses plus difficiles pour les petites entreprises. Ça ne ferait qu'aggraver le problème qui se pose déjà aux entreprises dont j'ai parlé dans mon discours.

C'est pourquoi nous avons présenté ces amendements. Nous croyons que ces paramètres devraient être supprimés du projet de loi. Nous croyons que rien dans ce projet de loi ne devrait légitimer la taxe sur les produits et services. En ce qui nous concerne, c'est une taxe qui devrait être éliminée de nos mesures fiscales.

Si nous réussissons à former le prochain gouvernement, nous éliminerons cette taxe, parce que c'est une mauvaise taxe. Elle empêche les petites entreprises canadiennes d'agir sur un pied d'égalité avec les petites entreprises américaines, et c'est une grossière injustice que d'empêcher nos entreprises d'être concurrentielles.

Nous devons donner une chance à ces petites entreprises canadiennes pour qu'elles puissent concurrencer efficacement non pas les pays d'Europe, qui ont la taxe sur la valeur ajoutée, mais les entreprises américaines, qui n'en ont pas et qui n'en auront probablement jamais, comme on nous l'a dit lors de notre voyage à Washington il y a quelques mois. C'est pourquoi nous devons voir à ce que la TPS ne soit pas légitimée dans ce projet de loi. Voilà pourquoi j'exhorte ici les députés à se prononcer en faveur de ces amendements et à mettre ainsi fin aux efforts constants du gouvernement pour légitimer une mauvaise taxe qui a aggravé la récession, provoqué énormément de chômage au Canada et rendu la vie extrêmement difficile aux petits entrepreneurs de tout le pays.

J'invite les occupants des banquettes ministérielles à écouter leurs électeurs et à prendre position contre la TPS en appuyant ces amendements. Quant aux libéraux, qui n'arrivent pas à se brancher en ce qui concerne la TPS, je les encourage à prendre ici une position claire et à

empêcher le gouvernement d'obtenir à nouveau l'approbation de la Chambre des communes au sujet de la TPS.

J'espère que la série d'amendements que je propose d'apporter à ce projet de loi sera adoptée pour cette raison.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais parler de certains amendements concernant le projet de loi à l'étude.

Certains des amendements proposés ramèneraient la garantie de recettes de deux ans à un an. Les autres supprimeraient les articles visant à améliorer les accords de perception fiscale qui existent entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

J'examinerai tout d'abord les amendements concernant la garantie de recettes.

Les députés savent que ces amendements ne concernent pas directement l'objet. . .

M. Langdon: Je voudrais faire remarquer au député conservateur que les amendements que nous examinons ne portent pas sur la garantie de recettes. Si j'ai bien compris, il n'en sera question que dans le débat du prochain amendement proposé.

M. Richardson: Je remercie le député de cette remarque. Je vais tout de même continuer là où j'en étais.

Les députés savent que les amendements portant sur la garantie de recettes ne concernent pas directement l'objet de la mesure législative dont nous sommes saisis, qui porte sur l'amélioration du programme de péréquation. Même si la Chambre est au courant de cette distinction, cela ne signifie pas que les provinces ou le grand public comprendront cette subtilité. Il est donc important que cette mesure législative demeure symétrique en ce qui concerne l'échéancier et qu'elle s'applique, dans son ensemble, pour une période de deux ans.

On avait sûrement de bonnes raisons de renouveler le programme de péréquation pour deux ans. Normalement, les périodes de renouvellement sont de cinq ans, mais si on avait agi ainsi, le gouvernement fédéral aurait eu l'air de prendre un engagement moins important face au réexamen actuel des trois principaux programmes de transferts. Ce serait contraire à nos intentions, et c'est pourquoi nous ne voulons pas donner cette impression.